



Prestation de service DJ

Par **nat6213**, le **22/03/2016** à **08:13**

Bonjour,rrnrnJ'ai fait appel à un DJ pour animer ma soirée de mariage.rnOn s'est rencontré lors d'un 1er RDV pour parler et signer le contrat de prestation donc je lui ai versé 100€ pour réserver ma date.rnPar la suite, je lui demande si peux me faire un mix pour ouverture de bal, on se contact via réseau sociaux facebookrnaprès de multiples messages envoyés je n'ai jamais de réponse, c'est là que me vient le doute de ce DJ car normalement un DJ doit être à l'écouterJe vérifie donc son numéro de SIREN sur internet pour voir s'il est vraiment déclaré et là je m'aperçoit que son entreprise est fermé depuis le 29 septembre 2015 alors que moi j'ai signé le contrat en Mai 2015 , ça il a homis de me le dire.rnDonc j'essaie de le contacter à plusieurs reprises au téléphone, et sur réseaux sociaux en vain le numéro n'est plus attribué, il m'a bloquer sur fb rnJe décide donc de lui envoyé un courrier en recommandé avec accusé de réception pour lui réclamer mes 100€ comme il ne sera pas en mesure d'assurer ma prestation de juillet 2016, il a pas été chercher le recommandé non plus. Qu'est ce que je peux faire et est ce que je suis en droit de réclamer mes 100€ du fait que son entreprise est fermérnmerci.

Par **Tisuisse**, le **22/03/2016** à **13:49**

Bonjour,rrnrnVous saisissez le juge de proximité qui enverra une "injonction" de remboursement.rnrnA mon humble avis, vous risquez fort d'en être pour vos 100 €.